

# HONORAIRES A-S CONSULTANTS

- TARIFICATION AU 01/07/2022-

## **LOCATION (honoraires payables à la signature du bail)**

BAIL COMMERCIAL	15 % (1)	
REDACTION DE BAIL AVEC NEGOCIATION		FORFAIT FIXE
REDACTION DE BAIL SANS NEGOCIATION	80 % (2)	
CESSION DE DROIT AU BAIL	10 % (3)	
CESSION DU FOND DE COMMERCE	10 % (3)	
LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE		NOUS CONSULTER

(1) HT du montant du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 2000 € HT à la charge du preneur

(2) HT du loyer mensuel de base HT et HC avec un minimum de 1000 € HT à la charge du demandeur

(3) HT du prix de vente HT à la charge du preneur avec un minimum de 5.000,00 € HT

Délégation de mandat : le pourcentage d'honoraires le plus favorable sera retenu entre le déléguant et le délégataire.

## **GESTION LOCATIVE DÉDIÉE (gestion des loyers, traitement des documents administratifs, gestion des conflits) : 7 %**

HT du loyer annuel de base HT et HC.

## **VENTE : Locaux Commerciaux – Cession de Fonds – Droit au Bail (honoraires payables à la réitération de l'acte authentique)**

AVEC UN MINIMUM DE 5.000,00 € HT		
MONTANT < 100.000 €	6,0% (1)	
MONTANT ENTRE 100.000 € ET 500.000 €	5,5% (1)	
MONTANT ENTRE 500.000 € ET 1.000.000 €	5,0% (1)	
MONTANT > 1.000.000 €	4,5% (1)	

(1) HT du prix de vente HT et HD à la charge De l'acquéreur.

Commercialisation de bien neuf : le barème est adapté à chaque programme selon les indications du promoteur.

Délégation de mandat : le pourcentage d'honoraires le plus favorable sera retenu entre le déléguant et le délégataire.

## **DETERMINATION DE VALEUR VENALE DE BATIMENTS / LOCAUX COMMERCIAUX / LOCAUX PROFESSIONNELS**

**(Rapport complet et détaillé réalisé par un expert certifié) : 10 € HT / M²**

**ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ASSISTANCE DE PORTEURS DE PROJETS IMMOBILIERS : Sur demande, tarif nous consulter.**